



Schweizerische Eidgenossenschaft  
Confédération suisse  
Confederazione Svizzera  
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'économie,  
de la formation et de la recherche DEFR  
Office fédéral de l'agriculture OFAG

# **suissemelio**

# **Assemblée annuelle**

# **Soleure**

28 août 2014

Référence/dossier: COO.2101.101.4.105192





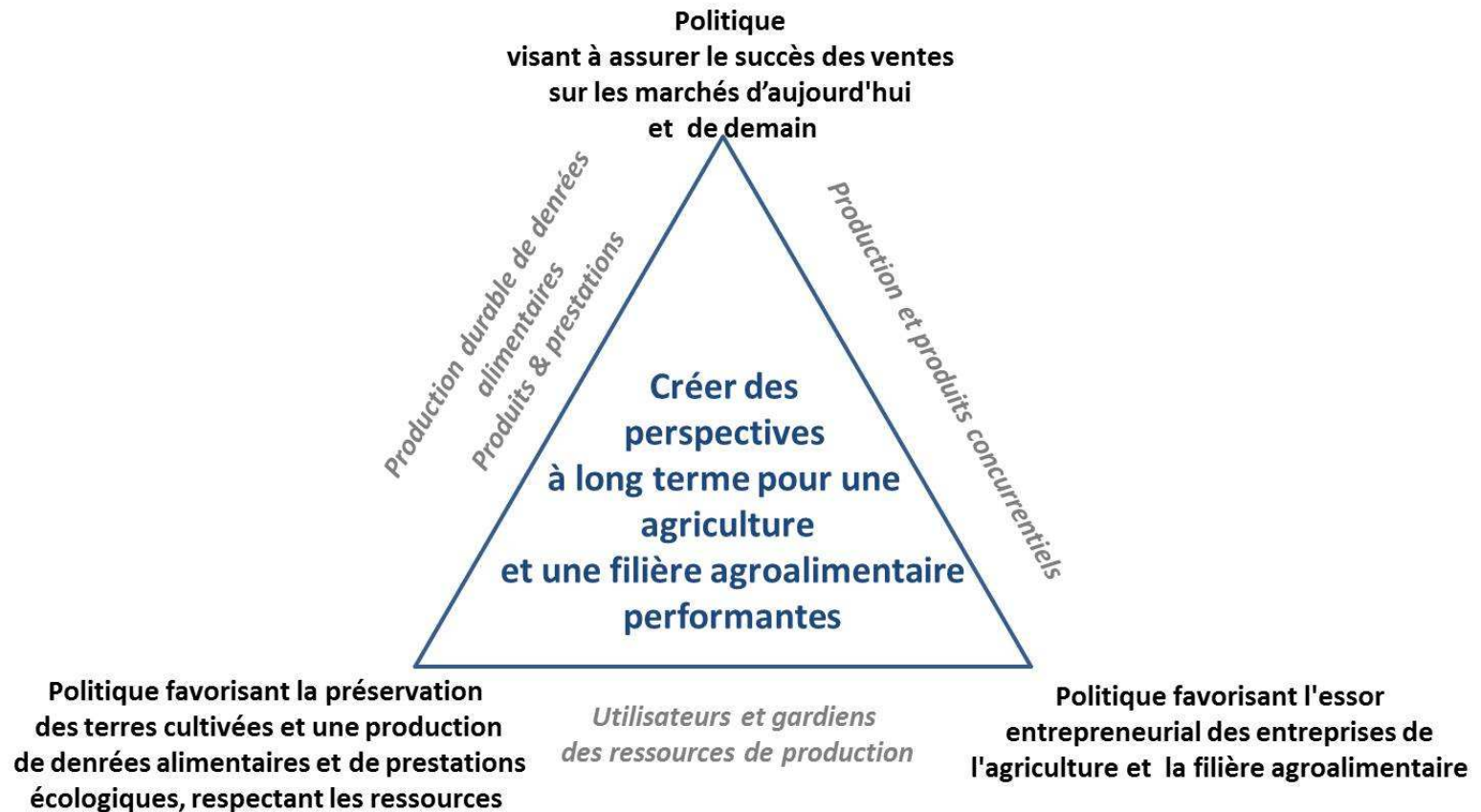
# Thèmes

- Compétitivité et structures
  - Enjeux Agriculture et économie agroalimentaire 18-25
  - Quelle est la situation actuelle?
  - Approches des améliorations structurelles
  - Conclusion



# Compétitivité et structures

## Quel chemin choisissons-nous?





## Quel chemin choisissons-nous? Marché



- L'agriculture et l'économie agroalimentaire – en tant que parties intégrantes d'une économie ouverte – sont en mesure de maintenir et de développer la création de valeur dans les marchés croissants en Suisse et à l'exportation;
- L'agriculture a une meilleure faculté pour générer un revenu d'entreprise à partir des opportunités du marché. Les paiements directs conservent leur caractère subsidiaire et leur lien avec des prestations ciblées.



## Quel chemin choisissons-nous? **Marché**

- Production de **qualité et de sécurité** qui fait partie des meilleures au plan international
- Bonne **collaboration** au sein de la branche
- L'Etat aidera aussi à l'avenir de bons projets à décoller – mais ils devront ensuite voler de leurs propres ailes
- Faut-ils faire davantage **pression** pour que les choses bougent?



## Quel chemin choisissons-nous?

# Environnement

- L'agriculture a réduit son empreinte écologique grâce à une amélioration de l'efficacité des ressources; elle contribue ainsi à l'attrait des produits suisses.
- L'agriculture fournit ses services écosystémiques agricoles sur la surface agricole utile, en lien étroit avec la production de denrées alimentaires.
- **Recherche et nouvelles connaissances**
- **Mise en œuvre des résultats de recherche**
  - La PA 14/17 fournit de bonnes conditions, qui peuvent être améliorées si besoin est.
  - **Postulat Moser** «Clarification du plan d'action PPh»
  - **Plan de mesures** pour l'amélioration de la santé des abeilles



## Quel chemin choisissons-nous? Entreprise



- Les familles paysannes gèrent des entreprises agricoles dont les domaines d'activité et les tailles sont les plus diverses; elles orientent leur offre sur le marché et, là où l'argent public est investi, sur les incitations économiques de la politique agricole;
- Les agriculteurs disposent de connaissances importantes dans les domaines de la production, de l'environnement et du marché; ils sont donc à même d'affronter les défis à venir dans une position de force.



## Quel chemin choisissons-nous?

# Entreprise

- Les conditions cadre doivent être les plus efficaces possibles → Pas d'influence là où cela n'est pas absolument nécessaire
- On constate souvent beaucoup de réticence vis-à-vis des changements potentiels (surtout dans le domaine du marché) → La nouveauté inquiète
  - La politique doit prendre cela au sérieux, expliquer les nouveautés
- La politique agricole ne doit pas être axée sur des exploitations en particulier, mais sur des exploitants efficaces/innovants

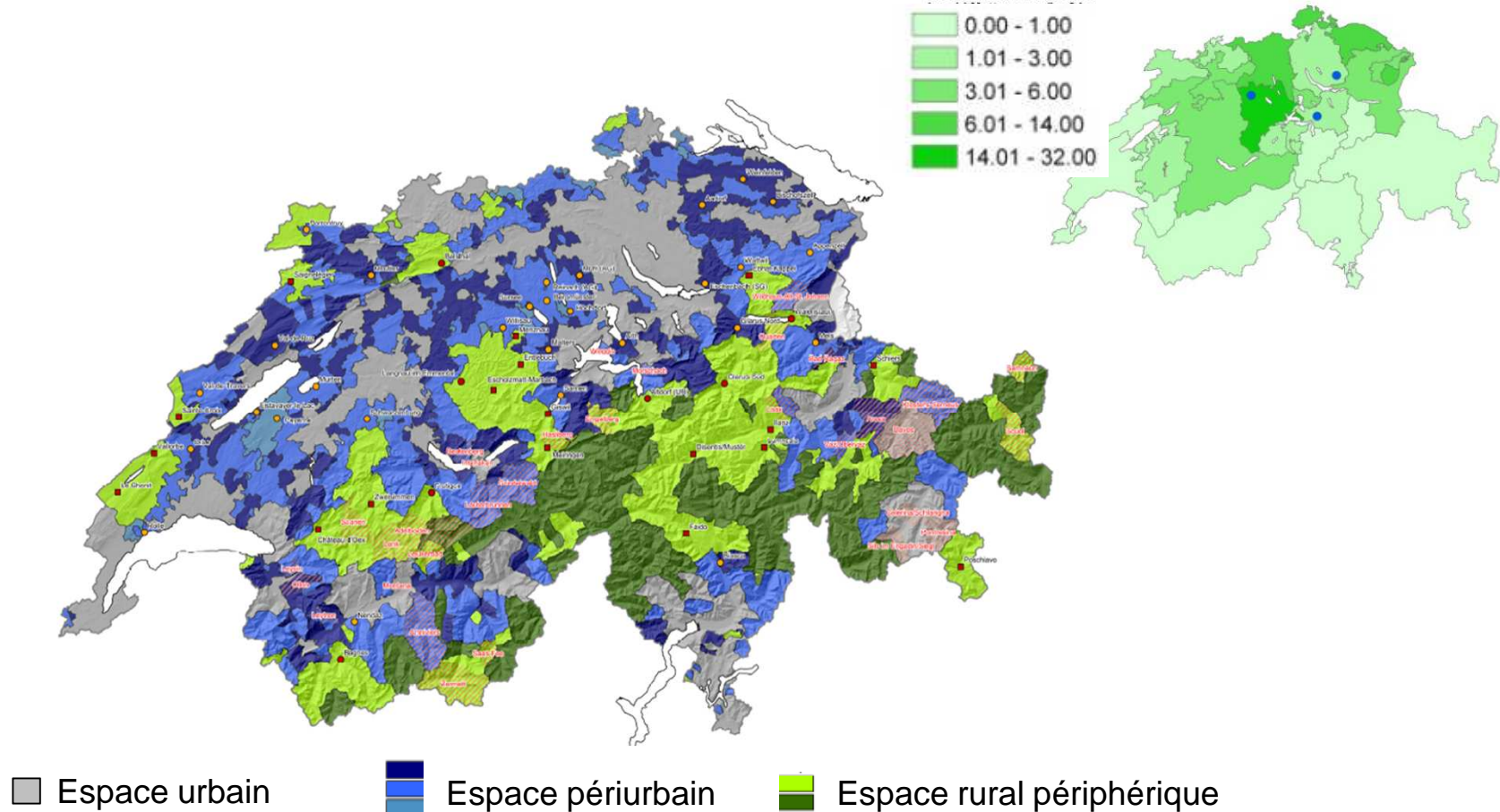




# Enjeux environnementaux

## En Suisse, les terres encore disponibles sont de plus en plus rares

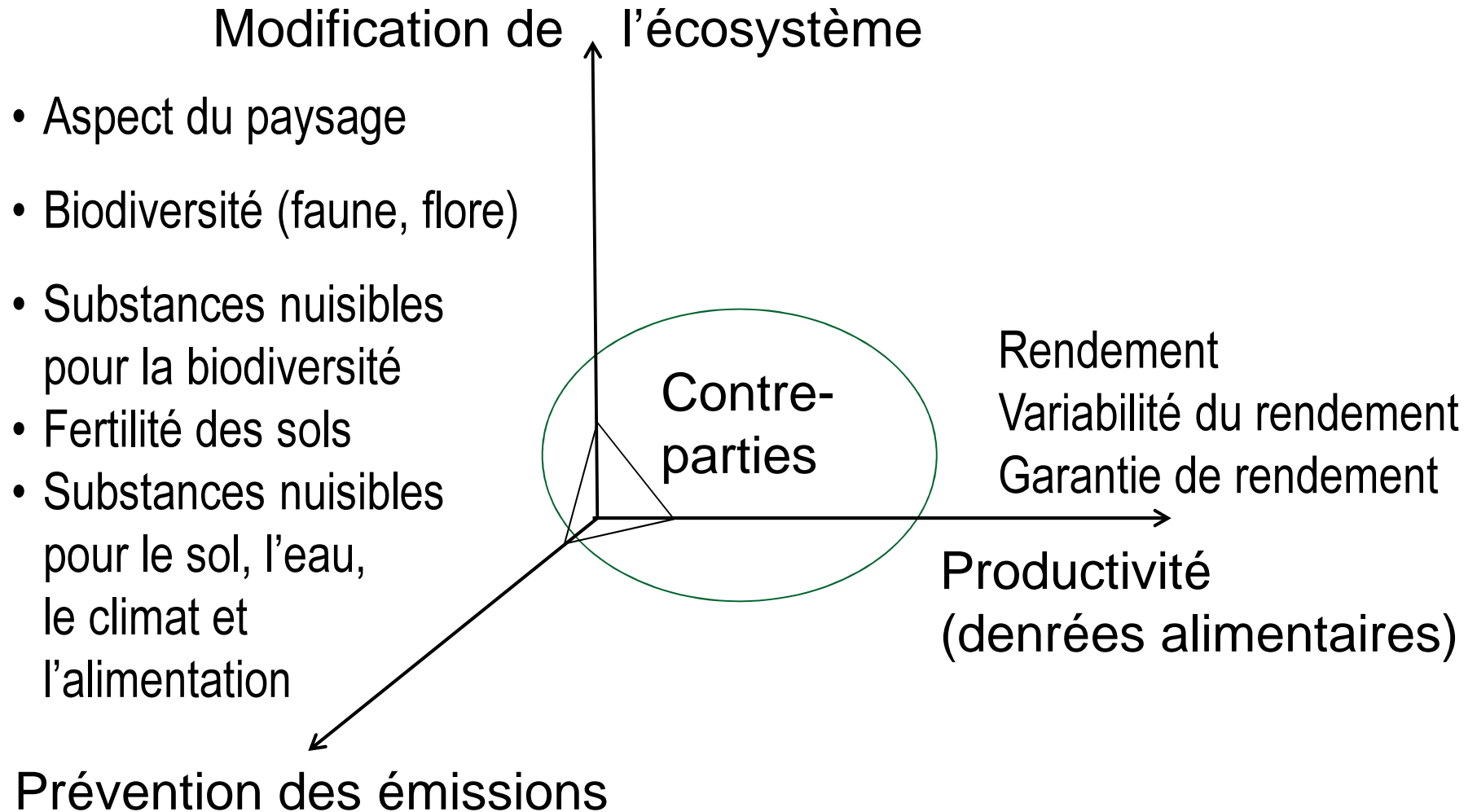
Densité des truies mères (truite/km<sup>2</sup>)



Sources ARE 2013, Welty et al. 2009



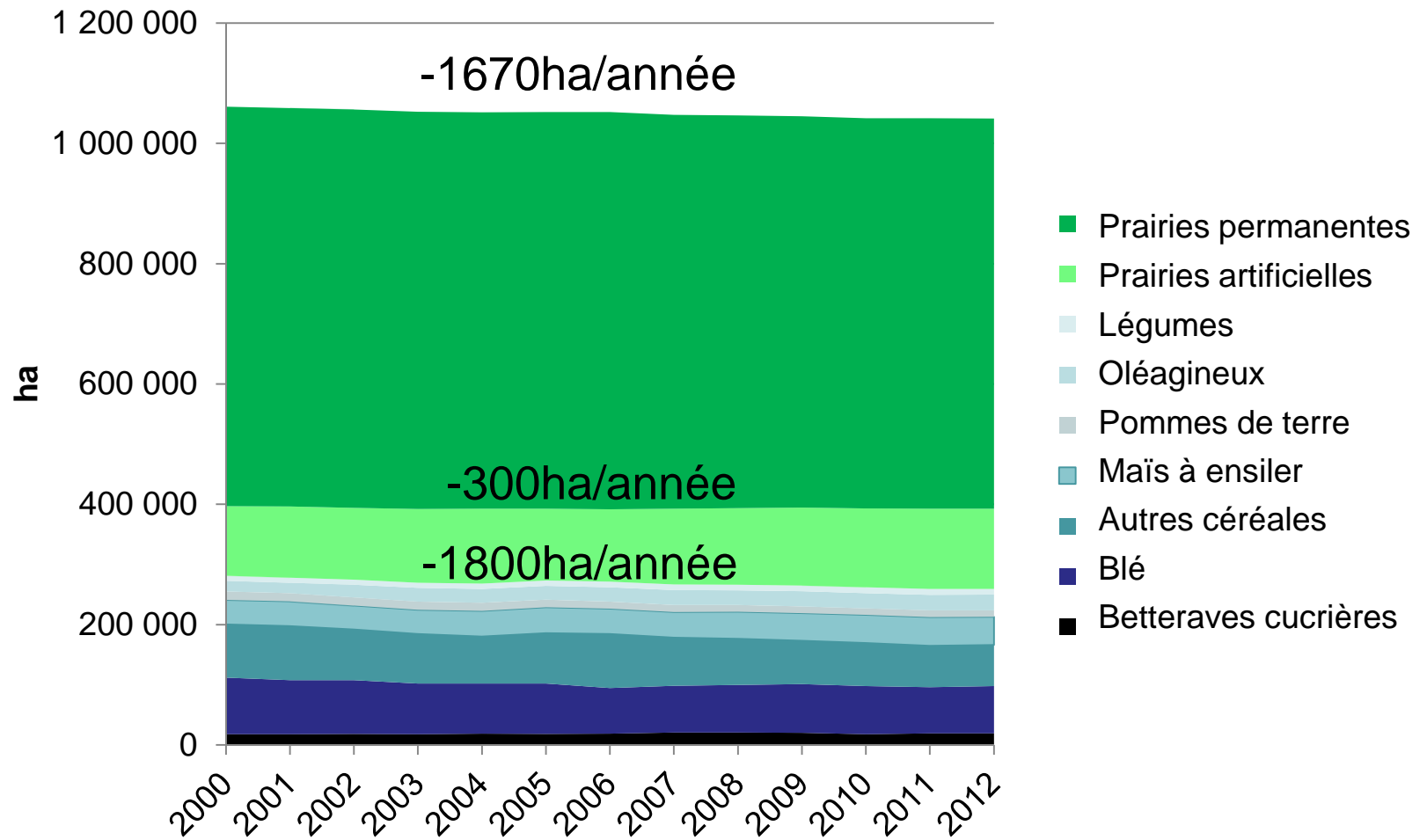
## Défis – société/agriculture Conflits d'utilisation





# Défis – société/agriculture

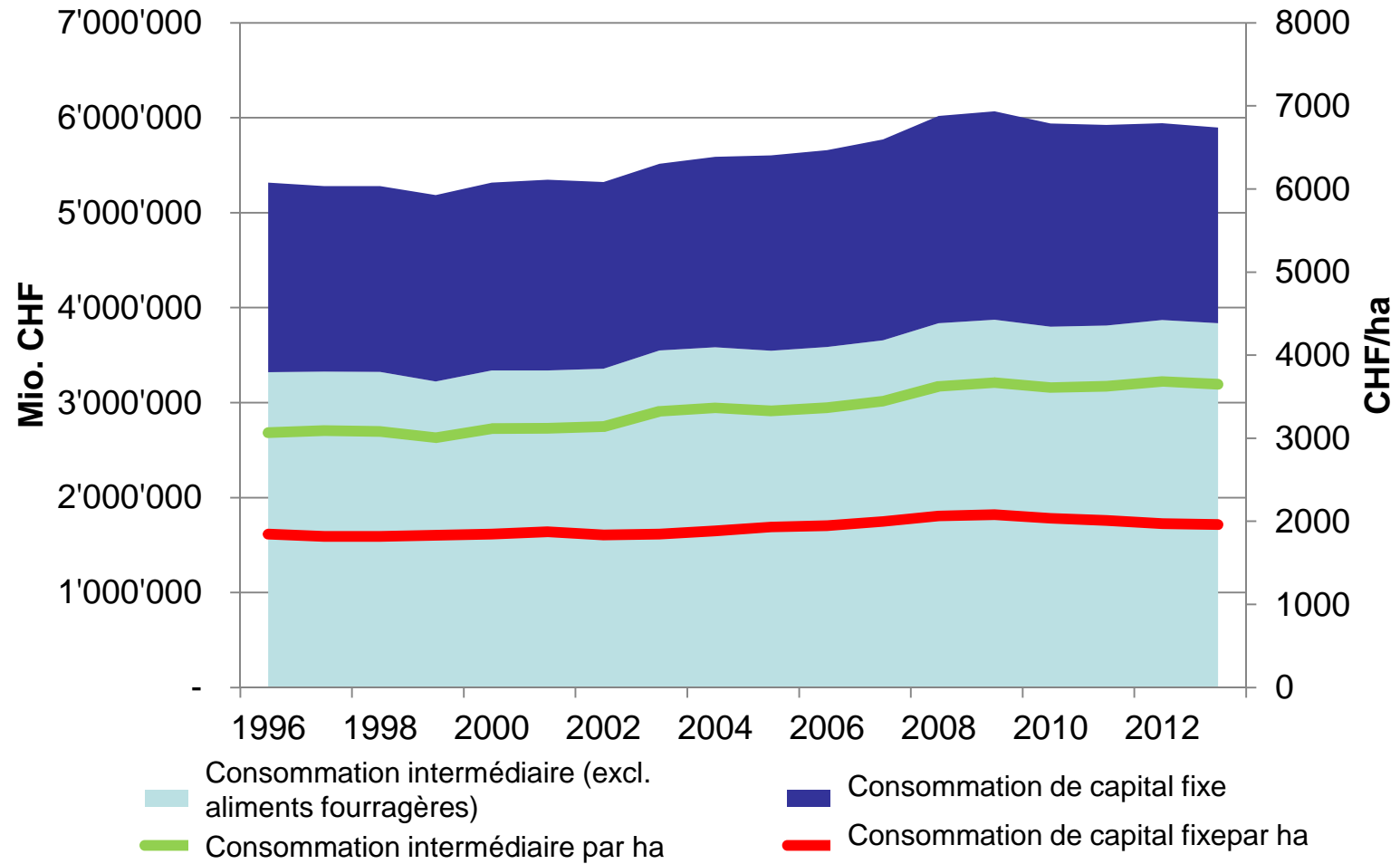
## Conflits d'utilisation du sol





# Défis – agriculture

## Coûts de production



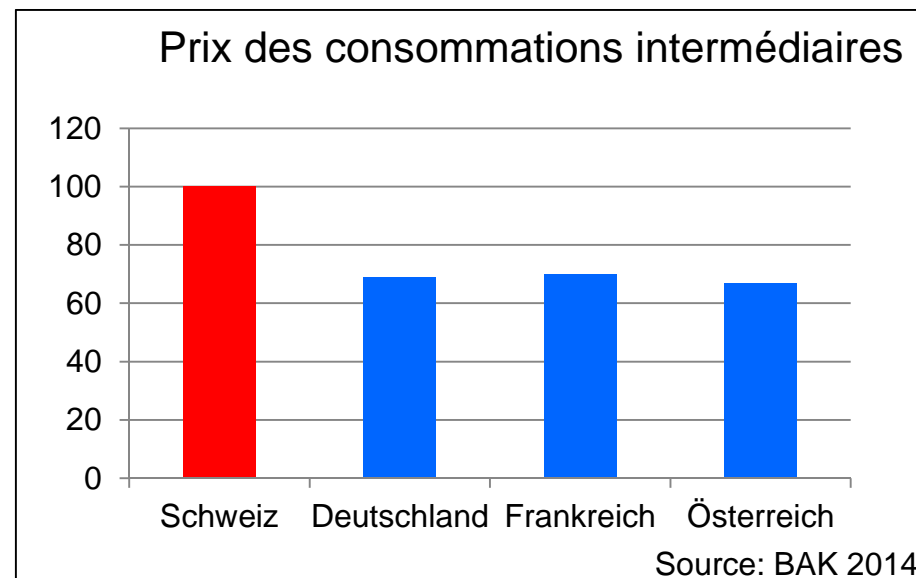


# Défis – agriculture

## Coûts de production

Taille de l'entreprise Aliments pour animaux: droits de douane

Prescriptions  
En grande partie  
harmonisées avec  
l'UE



Consentement  
à payer des  
agriculteurs

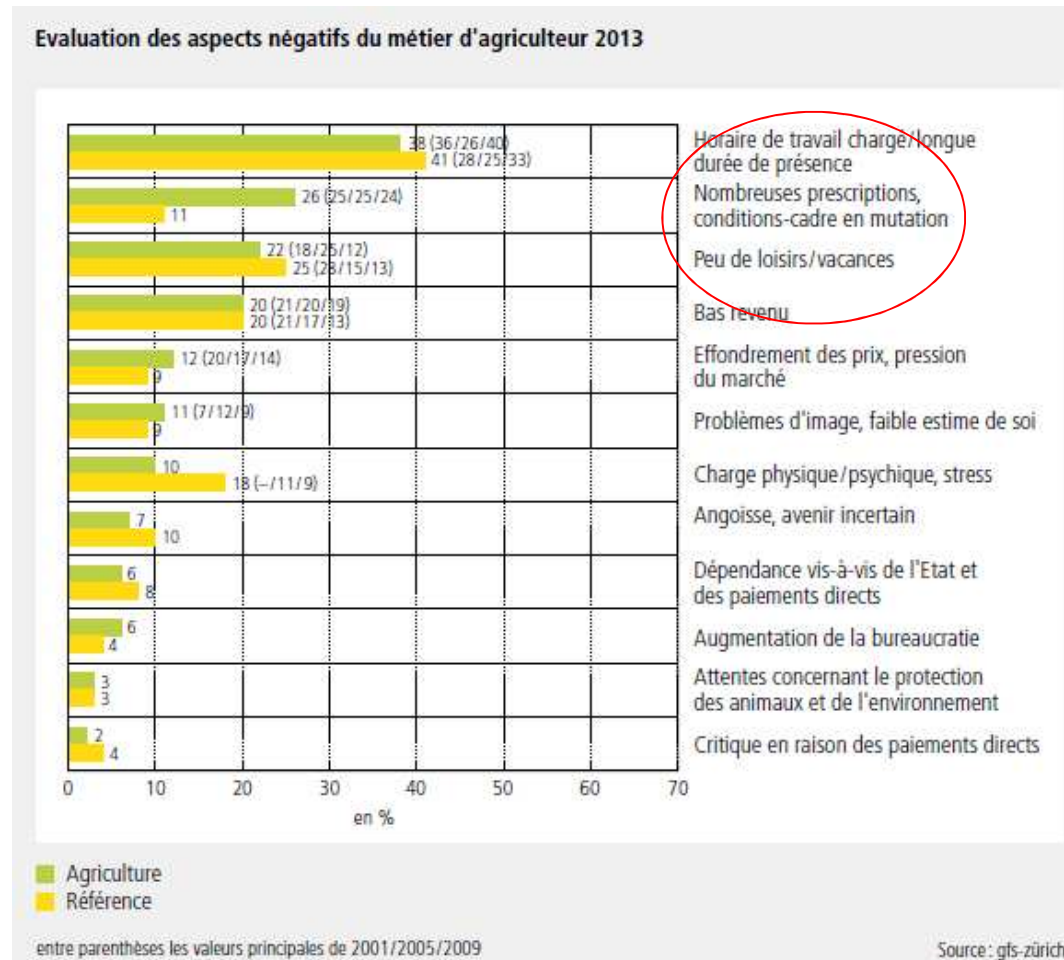
Structure des  
marchés des  
consommations  
intermédiaires

Coûts plus élevés  
pour les  
biens/prestations  
produits en Suisse



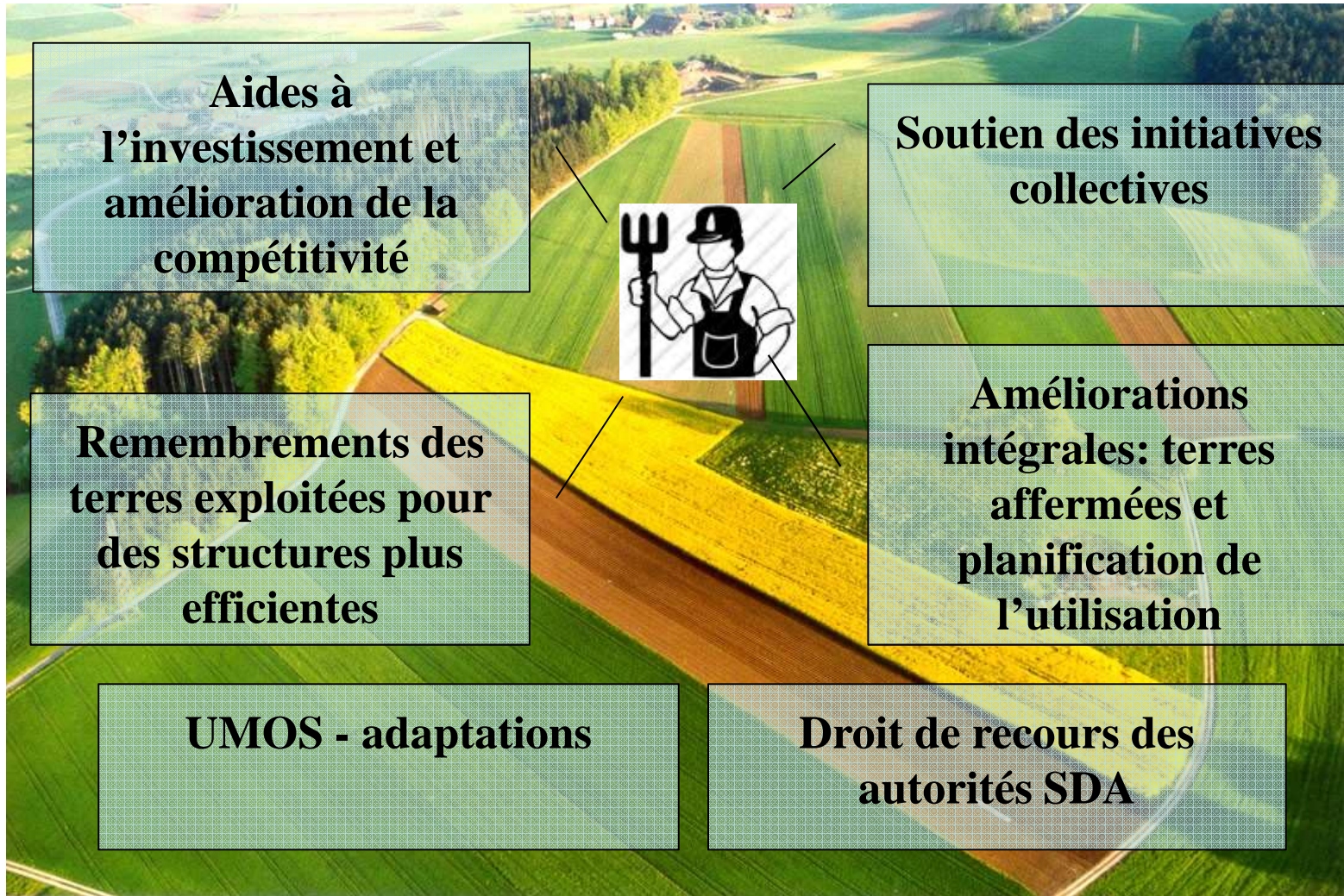
# Défis – agriculture

## Charges pour les agriculteurs





# Améliorations structurelles: baisser les coûts de production – améliorer la compétitivité





# Initiatives collectives visant à réduire les coûts de production

Soutien (contributions et crédit d'investissement) au moment de l'étude préliminaire, la mise en place et le développement (phase de démarrage ou de développement) des formes de collaboration

L'objectif principal du projet doit être la baisse des coûts de production dans les exploitations :

- ✓ Fondation d'une coopérative pour l'utilisation de machines agricoles
- ✓ Fondation d'une communauté d'assolement
- ✓ Planification de bâtiments d'exploitation communautaires
- ✓ Rationalisation de l'exploitation de l'alpage
- ✓ .....

**→ Les cantons doivent encourager davantage cet instrument!**





# Remaniement parcellaire pour une agriculture compétitive

Nouvelle réglementation OAS au 1.1.14

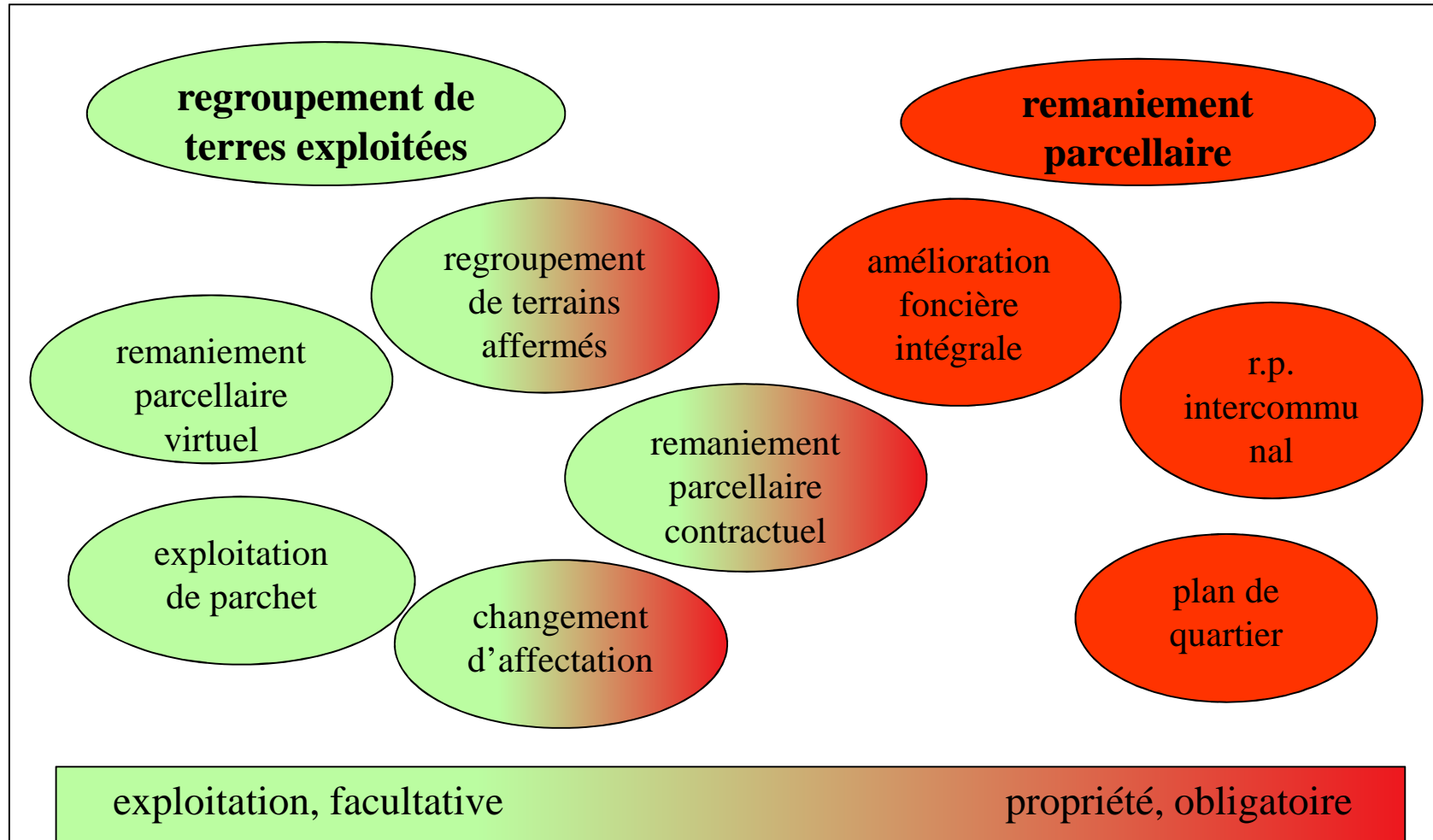
Dans le cas des améliorations foncières intégrales, les terres affermées doivent absolument être intégrées dans le remaniement parcellaire (art. 11, al. 2, let. a, OAS)

Dans le contexte de la révision de la LAT, il est maintenant possible d'ordonner un remaniement parcellaire (modifications des zones à bâtir) sur la base du plan d'affectation (art. 100 LAgr)



## Approches actuelles

# Remaniement parcellaire - Possibilités





# Remembrement de terres exploitées pour des structures plus efficaces

## Remembrement de terres affermées

- Les terres en propriété sont toujours exploitées par l'agriculteur
- Les terres affermées sont réparties (pool de terres affermées, attribution limitrophe, etc.)

## Remembrement des terres exploitées

- Création de parcelles d'exploitation, indépendamment des terres en propriété et des terres affermées

## Remaniement parcellaire virtuel / exploitation de parchets

- Exploitation commune de toutes les parcelles
- Répartition des charges, des coûts, des rendements



# Aides à l'investissement et amélioration de la compétitivité

Le soutien des projet se concentre sur l'amélioration avérée de la compétitivité (à court et à long terme)

- Une analyse économique complète est indispensable
  
- Les délais de remboursement des crédits d'investissement sont raccourcis
  - rentabilité plus importante du projet
  - amélioration de la rentabilité
  - davantage d'argent disponible à moyen terme



## **Perspective: améliorer le système UMOS**

**L'évaluation a montré: le système des UMOS doit être amélioré, pas remplacé**

Amélioration du système à l'échelon des ordonnances

- Prise en compte du progrès technique
- Diminution du temps de travail normal: de 2800 à 2600 h
- Modification de la définition de l'UMOS dans l'OTerm
- Prise en compte des activités proches de l'agriculture

Modifications plus importantes

- Examen complémentaire de l'éligibilité des exploitation du point de vue économique dans le domaine LDFR (y c. OAS)
- Mécanisme d'adaptation de l'UMOS ancré dans la LAgr



# Perspectives: améliorer le système UMOS



## Mise en œuvre en deux étapes

Amélioration du système à l'échelon des ordonnances

- Consultation sur les modifications d'ordonnance dans le cadre du train de printemps 2015 (hiver 2014)
- Entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2016

Modifications plus importantes (changements de la loi)

- Les modifications plus importantes seront prévues et appliquées dans le cadre de la politique agricole 18-25



# Perspectives:

## Droit de recours des autorités

Avec la PA 14-17: droit de recours de l'OFAG contre des décisions portant sur des projets qui requièrent des surfaces d'assolement (complément à l'art. 43 LAT).

→ La tâche centrale de l'OFAG est de s'engager pour la préservation des terres cultivées.

Pour que cette législation puisse être appliquée, les autorisations ou décisions importantes concernant des plans d'affectation doivent être communiquées à l'OFAG.

→ Adaptation en conséquence de l'art. 46, al. 3, OAT pour le 1.1.2015 (de manière analogue à la communication des cantons pour l'Office fédéral du développement territorial, ARE)



# Protection des terres cultivées

Sans le sol, ressource limitée et infiniment précieuse parce que non renouvelable, l'agriculture ne peut remplir son mandat multifonctionnel.

→ Protection des terres cultivées comme élément central du système alimentaire suisse.

La 2<sup>e</sup> étape de révision de la LAT est nécessaire







## Remarques finales

- Les agriculteurs doivent être soutenus comme des entrepreneurs.
- Nombreux défis pour l'agriculture.
- Seul un changement de structures permet d'améliorer encore la compétitivité.
- Les structures sont un élément important pour le développement de la politique agricole.

**Merci de votre attention!**

**Suisse. Naturellement.**